

Chanson de conscrit : (patois savoyard)

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **57 (1919)**

Heft 21

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-214731>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Cllia Jenny à Fourgatset, s'étai maryâie avoué Davi à Tuyau. L'étai onna bin bráva dzein, on bocon taborniau. N'è pas li qu'arâi su einveintâ lo rabot à partadzî lè beliet de banqua. Mâ l'avâi onna granta qualità: l'étai retso et sa mère l'étai morta du grand teimps. L'è por cein que la Jenny l'avâi voliu.

Cllia Jenny l'étai onna colonda d'abbayî et lè crouête leingue preteindant que n'avâi pas adî droumâ tota soletta. Cein ne vo regarde pas, elliau z'affère. Vu pî vo dere que s'étant maryâ dein lo mâi dè fèvrâ et douâ mâ ein aprî, lo Davi l'avâi falîu que parle po la frontièrre, iò ie revint dein lo mâi de mai et vo sède pas cein que trôve?

Le porri vo fère à devenâ, à baillî lè cllîâ, mâ ne vu pas: l'amo mi vo dere tot tsaud cein que l'a trovâ. Eh bin! l'a trovâ que sa fenna lâi avâi fè onna felietta que l'avâi dza quieinze dzo.

Cò l'a ètà èbahyî? L'è lo Davi que n'ein crayâi pas se gel. L'étant maryâ du dhî senanne et l'étai dza on père. Ruminâve, complâve, sè fasâi dau crouïo sang, tant qu'à la fin ie demânde à sa fenna:

— Dis-vâi, Jenny! su bin conteint de la felietta, mâ tot parâi? lo compto lâi è pas!

— On bi diâbllio, so repond la Jenny, vouâte: on sè maryâ dein lo mâi de fèvrâ. Eh bin! Fèvrâ, *ion*; du fèvrâ tant qu'à mars, *dou*; mars, *trâi*; du mars tant qu'à avri, *quatro*; avri, *cing*; lo mâi d'avri tant qu'à la fin, *sia*; du avri tant qu'à mai, *sat*; mai, *houit*, et lo mâi de mai, *nâo*. Lè nâo mâi lâi sant-te, oï âo na?

— Oï! oï? lo compto lâi è, so repond lo pouïro David, l'è justo... Mâ tot parâi...!

MARC À LOUIS.

Enfantine. — L'autre jour, une fillette de cinq ans, qui s'amusaît à Montriond, sous la garde d'une bonne, à promener sa poupée en poussette, disparut. On ne la retrouva que deux heures plus tard, au Grand-St-Jean, avec sa poussette:

— Je suis allée montrer la Grenette à ma fille, répondit-elle à sa maman qui l'interrogeait.

La maman n'admit pas la réponse et priva l'enfant du dessert. Mais la fillette a une sœur aînée, huit ans, qui, en cachette, comme la petite fille de Victor Hugo, lui apporta du gâteau.

Mais l'enfant se retournant vers sa maman:

— N'est-ce pas que je ne dois pas en prendre. — R.

LA PROTECTION DU VIGNOBLE

il y a 121 ans.

L'arrêté que voici, datant de 1798, nous a été aimablement confié par un de nos lecteurs, M. Baudet, à La Croix s. Lutry. Il est intéressant à rappeler, au moment où la question de la protection du vignoble et de nos vins est de nouveau à l'ordre du jour.

Liberté (L. S.) Egalité.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE UNE ET INDIVISIBLE

LA CHAMBRE ADMINISTRATIVE
DU CANTON DU LÉMAN, SIÉGEANTE A
LAUSANNE

S'ÉTANT fait représenter les différentes Ordonnances précédemment rendues sur les vins à importer et exporter.

Considérant, que le Canton du Léman récolte des vins pour beaucoup au-delà de sa consommation, et que cette partie importante du produit de son sol, a été jusqu'à ce jour la source principale de son bien être.

Considérant, qu'en entraver le commerce, ce seroit nuire essentiellement à l'agriculture, aux fortunes particulières et à la prospérité de l'Etat, qui n'est dans un bon Gouvernement que le résultat de celle des divers Citoyens.

Arrête ce qui suit:

1° A dater de ce jour, les vins pourront librement sortir, et être exportés par tous les points du Canton du Léman.

2° Les vins étrangers, de quelque qualité et pays qu'ils soient, pourront de même librement entrer lorsqu'ils seront en bouteille; mais l'importation en est par contre absolument prohibée et défendue, lorsqu'ils seront en pièces, futailles ou tonneaux, sous peine, aux contrevenants, de confiscation entière, dont moitié sera au profit de l'Etat et moitié au profit du Commis des Péages qui en aura fait la saisie.

3° Tous Mandats, Ordonnances et Loix contraires au présent Arrêté sont et demeurent rapportés.

Le présent Arrêté sera imprimé et affiché dans les lieux accoutumés.

Donné à Lausanne, en la Maison Nationale, le 12 avril 1798.

MONOD, président.

Par la chambre administrative.

PANGHAUD, secrétaire.

Un qui ne s'en fait pas. — L'autre jour, route du Tunnel, un camion lourdement chargé s'enfonçait dans une ornière. Une trentaine de citoyens de bonne volonté multiplient leurs efforts pour le dégager. Lorsque, non sans peine, ils y sont parvenus, quelqu'un demande:

— Mais le charretier, où est-il donc?

Et un gamin de répondre aussitôt:

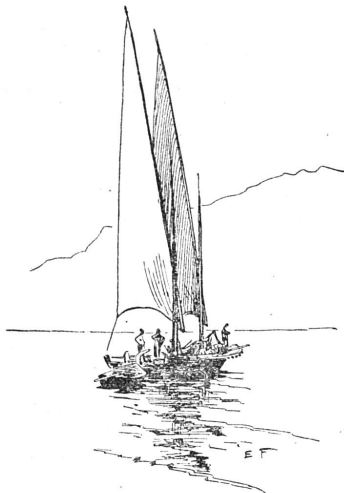
— Il est allé prendre un verre à la pinte. Il a dit comme ça que quand tout serait en ordre on pourrait l'appeler!

SUR LE LÉMAN

O bien Léman, toujours grand, toujours beau
Que sur ta rive au moins j'aie un tombeau!

JUSTE OLIVIER

Le regretté Alfred Ceresole, qui fut toujours un ami fidèle du *Conteur*, comme du *Messager boiteux de Berne et Vevey*, écrivit un jour, pour ce dernier, un article sous le titre « Sur le Léman », et ayant pour épigraphe les deux vers, cités ci-dessus, de Juste Olivier. Nous ne pouvons résister au désir d'en rappeler un ou deux passages.



LECTEUR! Vois-tu cette pittoresque embarcation, aux deux grandes voiles blanches, montée par de vigoureux rameurs? C'est une *cochère* chargée de passagers de différents âges, ainsi que de marchandises diverses: fascines, fruits, œufs, légumes. Elle vient de quitter les rivages de St-Gingolph pour se rendre au bord opposé. Elle porte des Savoyards qui n'en sont pas à leur première traversée.

C'est un mardi matin. Le temps est superbe. Au bruit cadencé des rames et des vieilles chansons, on se rend au marché de Vevey. On espère que la vente sera fructueuse et que le retour du soir se fera sans orage.

A l'ombre d'une de ces voiles, asseyons-nous aussi et, tout en admirant cette grande nappe bleue et les magnifiques draperies de forêts qui s'y baignent au sud, laisse-moi, lecteur, occu-

per les loisirs de la traversée en te contant, sur *Le Léman*, ce que tu vas ouïr et qui peut-être t'instruira.

Puis, après la description des diverses rencontres faites au cours de son petit voyage sur le Léman, Alfred Ceresole termine ainsi:

Au moment d'atteindre le port de Vevey, je ne puis m'empêcher de songer, en regardant ces deux rives, suisse et savoyarde, aux contrastes qu'elles offrent à l'observateur.

Sur la rive de Savoie, qui regarde le nord, c'est la nature plutôt abandonnée à elle-même, la poésie rêveuse et inconsciente d'un peuple à l'écart de la fièvre sociale; c'est la vie agricole sans grandes richesses, sans foyer très intense non plus de vie intellectuelle ou industrielle; c'est la dévotion catholique avec ses oratoires, ses indulgences et le silence de ses couvents.

Sur la rive suisse, tournée au soleil du midi, c'est le sol partout utilisé, surveillé, cultivé; c'est le travail et l'industrie avec l'agitation, l'ordre, l'économie; c'est la réforme avec l'insurrection populaire à tous ses degrés; c'est la vie sociale, mais sans excès de poésie; c'est le bruit, la lutte pour l'existence, avec le regard tourné non pas en arrière, mais en avant.

Sur la rive gauche, c'est la poésie des âges lointains, recouvrant de lierre et de mousse les toits et les murs; sur la rive droite, c'est l'activité moderne mettant sa lumière et sa propreté partout.

A chacun de ces rivages son cachet! à celui des deux qui serait tenté de s'enorgueillir de ses mérites, il faudrait redire cette parole apostolique: « Qu'as-tu que tu ne l'aies reçu? Et si tu l'as reçu, pourquoi t'en glorifies-tu? » A quoi le génie chrétien, qui plane sur ces bords, ajouterait comme un écho de paix: « Aimez-vous les uns les autres, vous excitant à la charité et aux bonnes œuvres. »

* * *

Au moment où nous posons le pied sur le sol veveysan, cette strophe du poète vaudois Albert Richard, chante dans notre cœur:

Asile de la paix, sur ta plagé fleurie,
Puisse la liberté, gloire de ma patrie,
O mon lac, à jamais fixer son vol errant!
Et puissé-je moi-même, alors que viendra l'heure
Où Dieu m'appellera dans une autre demeure,
Te saluer encor de mon regard mourant.

ALFRED CERESOLE

Un malin. — Tartempion est affligé d'une femme acariâtre à souhait. Pour l'éviter, il va depuis vingt ans passer ses soirées chez une vieille amie à lui qui reçoit, le plus aimablement du monde, un petit groupe de bonnes connaissances. Dans l'entrefaite, la femme de Tartempion vient à trépasser. Aussitôt, chacun de conseiller à celui-ci d'épouser l'hôtesse de céans.

— Ah! ça non, par exemple! je ne saurais plus chez qui aller me distraire le soir!

CHANSON DE CONSCRIT

(Patois savoyard).

QUÉ vol entendrè 'na tsanson?
Eh bin, dêman, no la diron.

All' étai fête et composâ
A la tablè d'on bolonthy.¹

Lo bolonthy l'a composâ
Ein t'nant sa mie à son côté.

Y lui disai: « Fanchon, mon cœur,
Vu-te tè mariâ avoué mé?

— De mari n' parlein plé²
Pisqu'à la guerra tu l'en vas.

— A la guerra n'y vérrai pas,
Vot're beauté m'einpâthe.³

¹ Boulanger. ² Plus. ³ M'empêche, me retient.

Votre beauté, vos beaux regards
M'y font dremi la nuit trop tard.

— Si d'étou fllié d'on vignéron,
Vous m'aimeriez plus de cent fois.

Maudit soit le vignéron
Que l'a dé belle fille.

SOLDATS D'ANTAN

Voici d'après les papiers de famille relevés à Lutry le coût de l'armement et de l'équipement complet d'un mousquetaire vaudois en 1834.

	L.	Blz.	Rp.
Fusil	22	—	—
Courroye pour le dit	1	—	—
Fourreau de bayonette	1	—	—
Giberne et courroye	5	7	—
Fourre de toile pour la dite	—	5	—
Sabre et baudrier	7	5	—
Dragonne	—	9	—
Maron	—	1	5
Schako avec pompon	8	—	—
Fourre de schako	1	2	—
Havresac	8	—	—
Musette	—	8	—
Habit de drap teint en laine tout fait ⁴	24	—	—
¹ N. B. Habit de drap teint en pièce	L. 20		
Petite veste idem	» 12		
Pantalon idem	» 12		
Pantalon idem	14	—	—
Petite veste idem	14	—	—
Pantalon et guêtres de triage	4	5	—
Guêtres noires	1	6	—
Col noir en crin	1	—	—
Bonnet de police	2	5	—
Gourde et son cordon	1	3	—
Une paire de souliers	4	5	—
Quatre brosse pour sabre, souliers et habits	1	4	—
Une boîte à graisse	—	4	—
Une tire balle, tourne vis et patience	—	8	—
Guiller à soupe et peigne	—	4	—
Deux aiguilles pour habit et veste	—	5	—
	127	5	5
Pour grenadier ou chasseur, épauettes et bagatelles	5	8	5
TOTAL	133	5	5

A table. — Les jeunes époux Morand sont à table. Madame, qui n'a jamais été très ferrée en matière culinaire, a confectionné un menu plutôt étrange.

Le mari (après avoir péniblement absorbé quelques bouchées d'un vague rizotto). — Dis donc, chérie, est-ce que par hasard ton livre de cuisine n'aurait pas quelques fautes d'impression ?

8 Feuilleton du CONTEUR VAUDOIS

LA MAISON DU CHAT-QUI-PELOTE
PAR
HONORÉ DE BALZAC

VII
Quand le lendemain son père et sa mère revinrent du Salon, leurs figures attristées annoncèrent quelque désappointement. D'abord, les deux tableaux avaient été retirés par le peintre ; puis madame Guillaume avait perdu son châle de cachemire. Apprendre que les tableaux venaient de disparaître après sa visite au Salon fut pour Augustine la révélation d'une délicatesse de sentiment que les femmes savent toujours apprécier, même instinctivement.
Le matin où, rentrant d'un bal, Théodore de Sommervieux, tel était le nom que la renommée avait apporté dans le cœur d'Augustine, fut aspergé par les commis du Chat-qui-pelote pendant qu'il attendait l'apparition de sa naïve amie, qui ne le sa-

vait certes pas là, les deux amants se voyaient pour la quatrième fois seulement depuis la scène du Salon. Les obstacles que le régime de la maison Guillaume opposait au caractère fougueux de l'artiste, donnaient à sa passion pour Augustine une violence facile à concevoir.

Comment aborder une jeune fille assise dans un comptoir entre deux femmes telles que mademoiselle Virginie et madame Guillaume ? Comment correspondre avec elle, quand sa mère ne la quittait jamais ? Habile, comme tous les amants, à se forger des malheurs, Théodore se créait un rival dans l'un des commis, et mettait les autres dans les intérêts de son rival. S'il échappait à tant d'Argus, il se voyait échouant sous les yeux sévères du vieux négociant ou de madame Guillaume. Partout des barrières, partout le désespoir !

La violence même de sa passion empêchait le jeune peintre de trouver ces expédients ingénieux qui, chez les prisonniers comme chez les amants, semblent être le dernier effort de la raison échauffée par un sauvage besoin de liberté ou par le feu de l'amour. Théodore tournait alors dans le quartier avec l'activité d'un fou, comme si le mouvement pouvait lui suggérer des ruses. Après s'être bien tourmenté l'imagination, il inventa de gagner à prix d'or la servante joufflue. Quelques lettres furent donc échangées de loin en loin pendant la quinzaine qui suivit la malencontreuse matinée où monsieur Guillaume et Théodore s'étaient si bien examinés.

En ce moment, les deux jeunes gens étaient convenus de se voir à une certaine heure du jour et le dimanche, à Saint-Leu, pendant la messe et les vêpres. Augustine avait envoyé à son cher Théodore la liste des parents et des amis de la famille, chez lesquels le jeune peintre tâcha d'avoir accès afin d'intéresser à ses amoureuses pensées, s'il était possible, une de ces âmes occupées d'argent, de commerce, et auxquelles une passion véridable devait sembler la spéculation la plus monstrueuse, une spéculation inouïe.

D'ailleurs, rien ne changea dans les habitudes du Chat-qui-pelote. Si Augustine fut distraite, si, contre toute espèce d'obéissance aux lois de la charte domestique, elle monta à sa chambre pour y aller, grâce à un pot de fleurs, établir des signaux ; si elle soupira, si elle pensa enfin, personne, pas même sa mère, ne s'en aperçut.

Cette circonstance causera quelque surprise à ceux qui auront compris l'esprit de cette maison, où une pensée entachée de poésie devait produire un contraste avec les êtres et les choses, où personne ne pouvait se permettre ni un geste, ni un regard qui ne fussent vus et analysés. Cependant rien de plus naturel : le vaisseau si tranquille qui naviguait sur la mer orageuse de la place de Paris, sous le pavillon du Chat-qui-pelote, était la proie d'une de ces tempêtes qu'on pourrait nommer équinociales à cause de leur retour périodique.

Depuis quinze jours, les quatre hommes de l'équipage, madame Guillaume et mademoiselle Virginie s'adonnaient à ce travail excessif désigné sous le nom d'*inventaire*. On remuait tous les ballots et l'on vérifiait l'aunage des pièces pour s'assurer de la valeur exacte du coupon. On examinait soigneusement la carte appendue au paquet pour reconnaître en quel temps les draps avaient été achetés. On fixait le prix actuel. Toujours debout, son aune à la main, la plume derrière l'oreille, monsieur Guillaume ressemblait à un capitaine commandant la manœuvre. Sa voix aiguë, passant par un judas pour interroger la profondeur des écoutilles du magasin d'en bas, faisait entendre ces barbares locutions du commerce, qui ne s'exprime que par énigmes : — Combien d'H-N-Z ? — Enlevé. — Que reste-t-il de Q-X ? — Deux aunes. — Quel prix ? — Cinq-cinq-trois. — Portez à trois A tout J-J, tout M-P, et le reste de V-D-O. Mille autres phrases tout aussi intelligibles ronflaient à travers les comptoirs comme des vers de la poésie moderne que des romantiques se seraient cités afin d'entretenir leur enthousiasme pour un de leurs poètes.

Le soir, Guillaume, enfermé avec son commis et sa femme, soldait les comptes, portait à nouveau, écrivait aux retardataires, et dressait des factures. Tous trois préparaient ce travail immense dont le résultat tenait sur un carré de papier tellière, et prouvait à la maison Guillaume qu'il existait tant en argent, tant en marchandises, tant en traites et billets ; qu'elle ne devait pas un sou, qu'il lui était dû cent ou deux cent mille francs ; que le capital

avait augmenté ; que les fermes, les maisons, les rentes allaient être ou arrondies, ou réparées, ou doublées. De là résultait la nécessité de recommencer avec plus d'ardeur que jamais à ramasser de nouveaux écus, sans qu'il vint en tête à ces courageux fourmis de se demander : A quoi bon ?

A la faveur de ce tumulte annuel, l'heureuse Augustine échappait à l'investigation de ses Argus. Enfin, un samedi soir, la clôture de l'inventaire eut lieu. Les chiffres du total actif offrirent assez de zéros pour qu'en cette circonstance Guillaume levât la consigne sévère qui régnait toute l'année au dessert. Le surnois drapier se frotta les mains, et permit à ses commis de rester à sa table. A peine chacun des hommes de l'équipage achevait-il son petit verre d'une liqueur de ménage, on entendit le roulement d'une voiture. La famille alla voir Cendrillon aux Variétés, tandis que les deux derniers commis reçurent chacun un écu de six francs et la permission d'aller où bon leur semblerait, pourvu qu'ils fussent rentrés à minuit.

Malgré cette débauche, le dimanche matin, le vieux marchand drapier fit sa barbe dès six heures, endossa son habit marron dont les superbes reflets lui causaient toujours le même contentement, il attacha les boucles d'or aux oreilles de son ample culotte de soie ; puis, vers sept heures, au moment où tout dormait encore dans la maison, il se dirigea vers le petit cabinet attenant à son magasin du premier étage. Le jour y venait d'une croisée armée de gros barreaux de fer, et qui donnait sur une petite cour carrée formée de murs si noirs qu'elle ressemblait assez à un puits. Le vieux négociant ouvrit lui-même ces volets garnis de tôle qu'il connaissait si bien, et releva une moitié du vitrage en le faisant glisser dans sa coulisse. L'air glacé de la cour vint rafraîchir la chaude atmosphère de ce cabinet, qui exhalait l'odeur particulière aux bureaux.

(A suivre)

Il faudra voir ! — Alo, Sami, ça fait que comme ça tu as laissé mourir ton oncle ! Est-ce qu'il a gardé sa connaissance jusqu'au bout ?

Sami. — On ne sait pas, le testament n'est pas enco ouvert ! — M.-E.

Grande fête de printemps. — La section des Vétérans du Signal F. C., à Lausanne, a organisé au Casino de Montbenon, une grande fête de printemps Aujourd'hui, samedi, à 4 heures après-midi, *Concours de bébés* — le premier à Lausanne. Demain, dimanche, à 10 h. du matin, grande *Course de trotinettes*. Cette fête, nouvelle pour Lausanne, aura, sans aucun doute, grand succès.

Grand Théâtre. — Ce soir, samedi, et demain soir, dimanche, clôture de la saison lyrique. Une nouveauté pour Lausanne et un brillant succès : *La Demoiselle du printemps*, opérette en 3 actes, de Goublier. Qu'on profite !

A propos de Benjamin Corbaz (Maitre Pierre) — M. Georges Bridel, directeur aux imprimeries Réunies, à Lausanne, serait très reconnaissant aux personnes qui posséderaient des documents quelconques se rapportant à Benjamin Corbaz, le vieux libraire lausannois, un des fondateurs du Bazar Vaudois, l'auteur et l'éditeur de la *Bibliothèque instructive et amusante à l'usage de la jeunesse vaudoise*, de vouloir bien les lui confier le plus tôt possible. Il en aura grand soin.

Royal-Biograph. — La direction du Royal-Biograph, toujours soucieuse de donner entière satisfaction à sa clientèle, ne recule devant aucune dépense afin d'assurer des programmes de tout premier ordre. Cette semaine, deux films remarquables : « Protéa V ou l'intervention de Protéa », nouveau film policier moderne en trois parties avec l'incomparable vedette Josette Andriot. Le second film « Miss Jackie Matelot » est une comédie sentimentale et comique américaine. Outre ces deux films, citons encore « Bobby et son chien », nouvelle série de dessins animés, et des actualités très intéressantes. Dimanche 25 mai, matinée permanente dès 2 1/2 h. à 6 1/4 heures. Tous les jours, matinée à 3 heures avec le même programme qu'en soirée. Malgré l'importance du programme, prix ordinaire des places.

Ketol NEURALGIE MIGRAINE

BOITE 10 POUDES P. 180

TOUTES PHARMACIES

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ALBERT DUPUIS